



Communiqué de presse

vendredi 6 mars 2015

## **Sivens : déjà un barrage de moins... au suivant !**

**Le Conseil général du Tarn vient de faire son choix concernant l'avenir du projet de barrage de Sivens. La solution alternative retenue consiste en un barrage un peu moins grand situé sur le même site, seulement 300 mètres en amont du projet initial. FNE, FNE Midi-Pyrénées et Nature Midi-Pyrénées regrettent cette décision prise par des élus qui refusent d'envisager une solution n'impliquant pas la construction d'ouvrage. Les associations continueront à démontrer l'intérêt de l'alternative, gratuite pour le citoyen en mobilisant les infrastructures existantes.**

Les opposants au projet ont constaté très tôt que le barrage initial était contraire à la raison. Afin de faire entendre leurs arguments, ils ont, à plusieurs reprises, fait des propositions de dialogue. La réponse du Conseil général a toujours été la même : le passage en force. Les associations défendent toujours l'idée selon laquelle il est possible et souhaitable de se passer d'un barrage. Il faut maintenant que les élus mettent à profit ce délai obtenu de haute lutte et acceptent d'étudier objectivement ce scénario. Cela éviterait de voir disparaître des milieux et des écosystèmes qui sont l'héritage de siècles d'évolution et qui ne pourront pas être compensés facilement.

### **De la nécessité de mettre fin aux « conflits d'intérêts »**

Que faut-il penser d'une procédure d'attribution d'un projet de barrage dans laquelle décisionnaires et bénéficiaires de la commande sont souvent les mêmes ?<sup>[1]</sup> Rappelons que plusieurs représentants du Conseil général du Tarn sont à la tête de la Compagnie Générale des Coteaux du Gascogne qui a obtenu le marché du barrage. De telles pratiques sont-elles compatibles avec une démocratie au-dessus de tout soupçon ?

### **L'inutilité du projet de barrage initial a été démontrée**

Le rapport remis par les experts nommés par la ministre de l'Ecologie pour trouver une issue à ce conflit a acté que le nombre de bénéficiaires supposés a été largement surestimé. L'écart entre l'impact écologique majeur du projet et le bénéfice socio-économique attendu est inacceptable. Rappelons également que les experts ont reconnu qu'ils avaient manqué de temps pour analyser sérieusement la capacité

existante, ce qui ne leur a pas permis de mettre sur la table un scénario prévoyant une optimisation de l'existant sans nouvel ouvrage.

### **Deux ans pour entendre raison**

Souhaitons que les deux ans minimum de procédure nécessaires à l'élaboration de ce nouveau projet, associent étroitement l'ensemble de la population et pas seulement les porteurs de projet. Les associations resteront mobilisées pour faire entendre les opinions divergentes et démontrer qu'on peut répondre aux besoins des agriculteurs en optimisant les infrastructures existantes. C'est maintenant au Conseil général de prouver qu'il est capable de mettre en œuvre une démocratie réellement participative, au service de tous les citoyens de son territoire. Le Tarn a l'opportunité de devenir un laboratoire pour la démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle en laissant derrière lui des pratiques d'un autre âge.

Denez L'Hostis : « *Nous n'avons pu obtenir que l'abandon du projet initial délirant. Malheureusement, un autre presque aussi incongru est choisi par le Conseil général. Nous nous emploierons donc à démontrer son inutilité et l'intérêt d'une alternative qui ne coûterait rien aux citoyens et bénéficierait aux agriculteurs irrigants.* »

---

[1] [http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/11/03/barrage-de-sivens-un-dossier-entache-de-conflits-d-interets\\_4517419\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/11/03/barrage-de-sivens-un-dossier-entache-de-conflits-d-interets_4517419_3244.html)